



Réunion publique et voeux de la municipalité



Le conseil municipal est animé par la volonté d'informer les Sciecquoises et Sciecquois des principaux projets en cours dans notre commune.

Il s'agit tout particulièrement de la création d'un espace multisports et d'un city stade, de l'effacement des réseaux et de l'aménagement de la rue des loges et de la route de Saint-Rémy, de la création de liaisons douces, des actions et équipements relatifs aux économies d'énergie et enfin du plan d'urbanisme intercommunal et de sa traduction pour notre commune.

Ces projets seront présentés lors d'une réunion publique, **vendredi 6 janvier à 18 heures à la salle polyvalente**.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu à la suite de cette réunion publique, **à 19H30**.

Le Maire et l'équipe municipale auront le grand plaisir de vous accueillir pour cette réunion publique et cette cérémonie des vœux, à l'issue desquelles nous partagerons un moment de convivialité autour d'un verre et de la traditionnelle galette des rois.

Délestages électriques éventuels en 2023

Le contexte de crise énergétique que nous connaissons conduit le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour garantir les meilleures conditions pour le passage de l'hiver.

Cela passe d'abord par le plan de sobriété assorti de mesures visant à lisser les pics de consommation électrique.

Cela passe, dans le même temps, par le remplissage des stocks de gaz, la maximisation de la production des capacités renouvelables et thermiques disponibles et le suivi de la disponibilité du parc nucléaire.

Cela passe enfin par la sécurisation des capacités d'importation. L'ensemble de ces leviers s'ajoute aux dispositifs usuels à la main du gestionnaire du réseau de transport RTE (baisse de tension, interruptibilité, EcoWatt).

Si ces leviers venaient à être insuffisants, un plan national de délestage électrique pourrait être mis en œuvre sur le territoire de la métropole. La nécessité de recourir à cette mesure reste fortement liée à l'aléa climatique. Elle vise à soulager ponctuellement le système électrique pour éviter un blackout généralisé qui aurait des conséquences beaucoup plus lourdes. L'hypothèse de devoir recourir à ces coupures partielles et programmées ne peut être à ce jour ni exclue, ni confirmée : il convient donc de s'y préparer.

Le délestage est une mesure exceptionnelle. Il prend la forme de coupures électriques programmées, avec comme objectif une durée de deux heures consécutives, affectant alternativement des portions de départements. Les éventuelles coupures programmées ne devraient pas concerner plus de 4 millions de clients simultanément, à l'exclusion des sites critiques (hôpitaux, points d'importance vitale...).

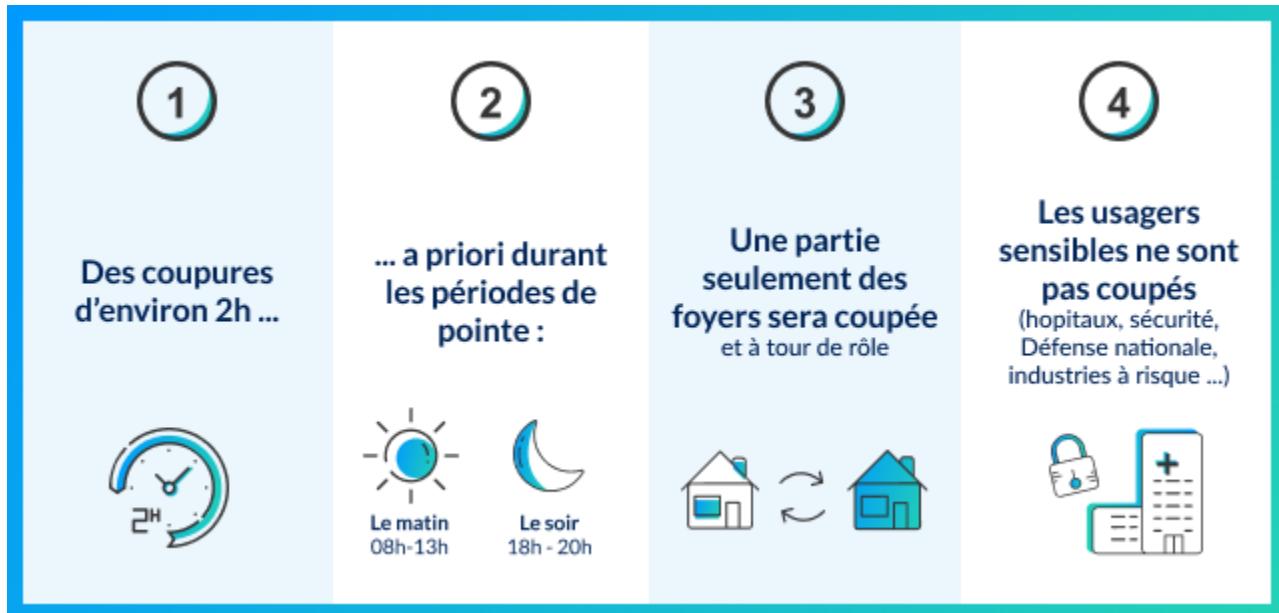
Les périodes de délestage, si elles doivent intervenir, concerneront les pics de consommation électrique, donc les jours de semaine, et les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h. L'information précisant les lieux concernés et indiquant les créneaux horaires de coupures sera disponible la veille, vers 17h. Le 18 novembre, RTE a indiqué que ses analyses pointaient le mois de janvier comme étant le plus à risque.

Une des conséquences les plus significatives de l'interruption de la distribution électrique est qu'elle entraînera des interruptions de communications électroniques (téléphonie mobile et fixe). Dans ce cas, les usagers ne pourront pas joindre les services de secours (numéros d'appels d'urgence 15, 17, 18, 115, 196). Dans ces situations, l'usage du 112 sera un palliatif car il s'agit d'un numéro accessible quel

#10 2022

que soit l'opérateur, donc avec des chances bien plus élevées que l'appel soit acheminé (dès lors que la zone d'émission serait couverte par au moins un opérateur).

En résumé, la téléphonie mobile et l'internet ne fonctionneront pas dans les zones privées d'électricité, et la reprise électrique peut être perturbée. Les lignes cuivre, avec prise téléphonique fonctionnelle en T, pourront être opérationnelles.



Dispositions à prendre concernant les personnes vulnérables :

Les ARS sont en charge du recensement des patients à haut risque vital (PHRV). Toutefois, si un membre de votre famille est un patient à haut risque vital, nous vous invitons à le déclarer auprès de l'ARS.

Au-delà de ces personnes à haut risque vital, les proches des personnes vulnérables sont invités à prendre contact avec la mairie afin de procéder à leur inscription sur leurs registres de personnes fragiles (cf. article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

Plus largement, nous encourageons la population à assurer une présence aux côtés d'une personne âgée ou vulnérable, et, en cas de nécessité, rallier ou aider à rallier des points desservis par la téléphonie ou des sites d'accueil identifiés (brigades de gendarmerie, commissariat de police, centre de secours, mairies...).

Le dispositif EcoWatt :

Le dispositif EcoWatt (www.monecowatt.fr) de RTE permet de connaître l'état du réseau électrique pour le jour en cours et les trois suivants et les moments où les éco-gestes auront le plus d'impact sur le système.

Le dispositif EcoWatt s'apparente, pour le système électrique, à un outil de prévision météo. Il présente trois niveaux de vigilance sur une carte permanente de la métropole :

- **Signal vert** : la consommation électrique est jugée normale ;
- **Signal orange** : le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont à privilégier ;
- **Signal rouge** : le système électrique est très tendu sur certains créneaux horaires. Des coupures électriques sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas dans ces créneaux.

Le dispositif EcoWatt est accessible à tous les citoyens. Il permet de comprendre les tensions en cours sur le réseau électrique et d'adapter sa consommation électrique en conséquence, contribuant ainsi au soulagement de ce réseau.

Retrouvez sur le site d'Engie (<https://particuliers.engie.fr/>) des exemples d'éco-gestes pièce par pièce. L'information est accessible sous les rubriques suivantes :

 → Economie d'énergie → Conseils → Eco-gestes au quotidien → Les éco-gestes pièce par pièce

Illuminations de Noël : vol d'ampoules LED

Sur décision du conseil municipal qui en a réduit la durée pour cause de sobriété énergétique, les illuminations de Noël au centre de notre village ont été installées au cours de la semaine passée par le service technique de la commune, contribuant ainsi, pour tous, à la magie de Noël.

Quelques jours après cette installation, par malveillance et bêtise, plus de 20 ampoules à LED du sapin de Noël ont été dérobées !

Quand la bêtise et le non-respect du bien public n'ont pas de limite !